

Les dépenses de protection sociale, essentiellement constituées de prestations sociales, atteignent 982,2 milliards d'euros en 2024. En forte augmentation en euros courants (+4,9 %), leur part dans le PIB augmente de 0,5 point à 33,6 %. Pour la première fois en trois ans, les prestations sociales prises dans leur ensemble augmentent plus vite que les prix en 2024.

Les dépenses de prestations sont en augmentation pour cinq des six grands risques couverts par la protection sociale. Les dépenses des risques vieillesse-survie et emploi croissent, en lien avec la hausse des bénéficiaires et la revalorisation des prestations. Celles du risque santé progressent, notamment en raison de la hausse des dépenses de médicaments et des revalorisations des honoraires des médecins. Celles des risques famille et logement augmentent, principalement du fait des revalorisations de prestations. Les dépenses du risque pauvreté et exclusion sociale sont en baisse (-3,3 %), en lien avec l'arrêt des dispositifs exceptionnels de soutien aux ménages.

Depuis 2019, les dépenses de protection sociale ont augmenté de 21,5 % en valeur, soit deux fois plus rapidement que le PIB. Les dépenses ont augmenté pour tous les risques, à l'exception du risque logement (-4,7 % entre 2019 et 2024).

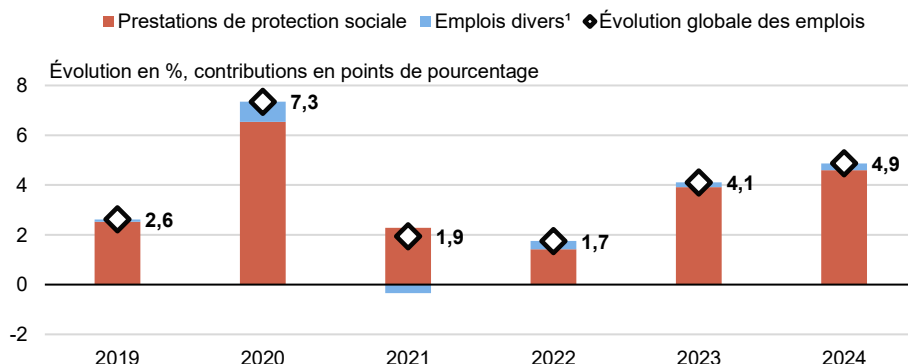
En part de PIB, les dépenses de la protection sociale sont en hausse pour la première fois en quatre ans

Les dépenses, ou emplois, de la protection sociale continuent d'augmenter à un rythme soutenu en 2024 : +4,9 %, après +4,1 % en 2023 [graphique 1]. Elles atteignent 982,2 milliards d'euros (tableau 1), soit 33,6 % du produit intérieur brut (PIB), contre 33,1 % en 2023. Il s'agit de la première année de hausse des dépenses en parts de PIB depuis 2020. La hausse enregistrée en 2024 s'explique d'abord par la revalorisation de plusieurs prestations sociales, suite à la forte inflation de 2023. Par rapport à leur niveau d'avant le Covid-19, la part des

dépenses de protection sociale dans le PIB est en hausse (+1,2 point). De 2019 à 2024, les dépenses de protection sociale ont augmenté légèrement plus vite que le PIB en valeur (+21,5 % contre +20,1 %).

Toutes ces évolutions reflètent essentiellement celles des prestations sociales qui représentent 94 % des emplois de la protection sociale en 2024, pour un total de 932,5 milliards d'euros. Les emplois divers, principalement des frais non financiers (subventions, rémunérations des salariés des caisses de sécurité sociale, etc.) s'élèvent à 27,2 milliards d'euros, soit 6 % des dépenses de protection sociale en 2024. Les emplois divers ont fortement augmenté : +5,3 % entre 2023 et 2024.

Graphique 1 Évolution des emplois de la protection sociale et contributions des différentes composantes



1. Les autres emplois regroupent les frais financiers, les emplois du compte de capital et les autres emplois non classés ailleurs.

Lecture > En 2024, les prestations sociales contribuent à hauteur de 4,6 points de pourcentage à la croissance des emplois, qui s'établit au global à +4,9 %.

Source > Drees, CPS.

Tableau 1 Emplois de la protection sociale et évolution entre 2019 et 2024

	Niveaux (en milliards d'euros)				Évolution (en %)	
	2019	2022	2023	2024	24/23	24/19
Prestations sociales	769,1	854,2	889,5	932,5	4,8	21,3
Vieillesse-survie	351,9	381,7	400,7	426,7	6,5	21,2
Santé	265,5	315,0	325,7	338,9	4,0	27,6
Famille	56,8	59,4	62,9	65,8	4,7	15,9
Emploi	47,1	47,7	49,3	51,1	3,8	8,5
Pauvreté et exclusion sociale	30,8	34,9	35,2	34,0	-3,3	10,3
Logement	16,9	15,6	15,8	16,1	1,9	-4,7
Emplois divers¹	39,0	45,5	47,1	49,7	5,3	27,2
Total des emplois	808,1	899,7	936,6	982,2	4,9	21,5

1. Les emplois divers comprennent des frais financiers ou non financiers, des emplois du compte de capital et d'autres emplois (annexes 4 et 6).
Lecture > En 2024, les emplois de la protection sociale s'élèvent à 982,2 milliards d'euros, dont 932,5 milliards d'euros de prestations sociales. Ils ont augmenté de 4,9 % par rapport à 2023, et de 21,5 % par rapport à 2019.
Source > Drees, CPS.

Les risques vieillesse-survie et santé expliquent l'essentiel de la hausse des dépenses de prestations sociales

Les risques vieillesse-survie et santé représentent à eux deux 82 % de l'ensemble des prestations en 2024, dont 45,8 % pour le risque vieillesse-survie (426,7 milliards d'euros) et 36,3 % pour le risque santé (338,9 milliards d'euros). Rapporté à l'ensemble de la population, le montant de prestations sociales en 2024 représente 13 650 euros en moyenne par habitant (*graphique 2*), dont 6 250 euros pour le risque vieillesse-survie et 4 950 euros pour le risque santé.

En 2024, les prestations sociales des risques vieillesse-survie et santé augmentent respectivement de 6,5 % et 4,0 % (*tableau 1*). Ces deux risques sont les principaux contributeurs à la croissance des prestations sociales (*graphique 3*). En 2024, le risque vieillesse-survie voit ses dépenses accélérer en raison de la forte revalorisation du montant des retraites en janvier 2024 (+5,3 %), dans un contexte inflationniste, après les revalorisations de 0,8 % en janvier 2023 et de 4,0 % à l'été 2022. La hausse tendancielle du nombre de retraités¹ contribue également à la progression des dépenses, partiellement freinée par la réforme des retraites entrée

en vigueur en septembre 2023, qui relève l'âge légal de départ à la retraite.

La progression des dépenses liées au risque santé est soutenue par une hausse des dépenses de médicaments remboursables, alimentée notamment par l'arrivée sur le marché de traitements innovants très coûteux. À cela s'ajoute une augmentation des prestations de soins en ville, du fait des revalorisations des consultations des médecins généralistes et spécialistes intervenues fin 2023, dont les effets se prolongent en 2024.

Seules les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale sont en baisse en 2024

Les dépenses liées aux quatre grands autres risques sociaux s'élèvent à 167 milliards d'euros en 2024, soit 18 % des dépenses de protection sociale, dont 65,8 milliards d'euros pour la famille, 51,1 milliards d'euros pour l'emploi, 34 milliards d'euros pour la pauvreté et exclusion sociale, et 16,1 milliards d'euros pour le logement.

En 2024, les prestations des risques famille, emploi et logement sont en hausse, mais contribuent modérément à la croissance totale des prestations sociales, du fait de leur faible poids (respectivement de

¹ En 2024, le nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite de droit direct du régime général augmente de 1,0 % (source : Drees, Enquête annuelle auprès des caisses de retraite).

7,1 %, 5,5 % et 1,7 %). À l'inverse des autres risques, les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale sont en baisse. Ces prestations ne représentant que 3,3 % de l'ensemble des prestations sociales, leur contribution à l'évolution globale est minime.

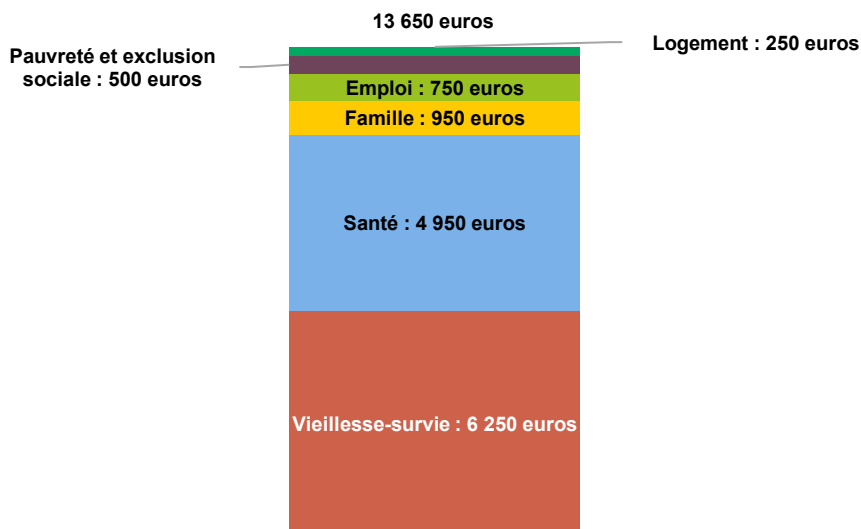
L'augmentation de 4,7 % des dépenses du risque famille s'explique principalement par la revalorisation annuelle de l'ensemble des prestations familiales en avril 2024. L'impact de la baisse du nombre de bénéficiaires, dans un contexte de baisse des naissances, est freiné en partie par la réforme de l'allocation de soutien familial (ASF), dont peuvent désormais bénéficier les familles monoparentales en cas de non-versement des pensions alimentaires (fiche 08).

La hausse de 3,8 % des prestations du risque emploi s'explique par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi (fiche 09) couplée aux revalorisations des prestations.

Après six années de repli entre 2017 et 2022, notamment en lien avec la mise en œuvre de la réduction du loyer de solidarité (RLS) en 2018 et la contemporanéisation des aides au logement instaurée en 2021, les prestations du risque logement poursuivent en 2024 la tendance à la hausse amorcée en 2023 (+1,9 %). Cette progression s'explique par la revalorisation du barème des aides au logement, indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL).

Contrairement aux autres risques, les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale sont en baisse en 2024 (-3,3 %), en raison de l'arrêt du chèque énergie exceptionnel et de la mesure exceptionnelle d'aide à l'acquisition de carburant. Ces deux dispositifs exceptionnels avaient été mis en place en 2021 et 2023 pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de forte inflation.

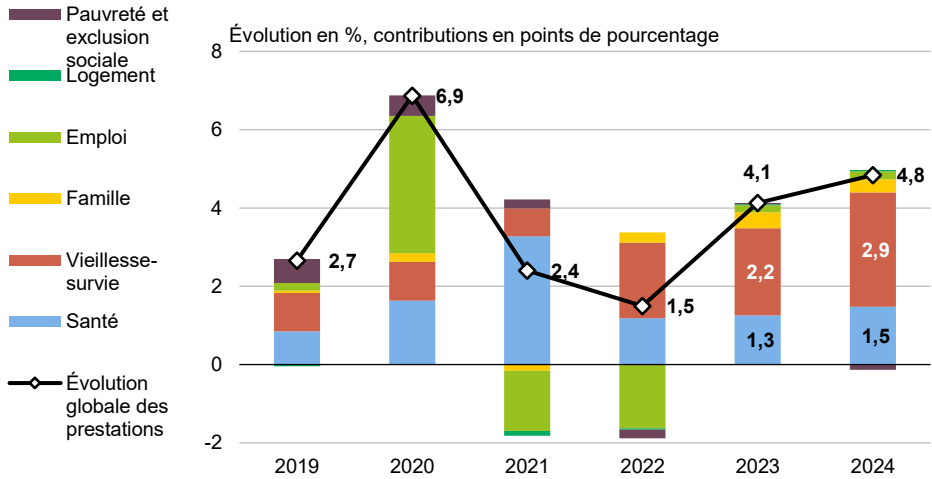
Graphique 2 Prestations sociales par risque en moyenne par habitant pour l'année 2024



Lecture > En 2024, rapporté à l'ensemble de la population, le montant des prestations sociales s'élève à 13 650 euros en moyenne par habitant, dont 6 250 euros au titre du risque vieillesse-survie.

Sources > Drees, CPS ; Insee, bilan démographique 2024.

Graphique 3 Évolution des prestations de protection sociale et contributions des différents risques sociaux



Lecture > En 2024, les prestations du risque santé contribuent pour 1,5 point à la croissance de l'ensemble des prestations qui s'établissent à +4,8 %.

Source > Drees, CPS.

De 2019 à 2024, les dépenses ont augmenté pour tous les grands risques sociaux, sauf le risque logement

De 2019 à 2024, les prestations sociales de cinq des six grands risques sociaux ont augmenté. Seul le risque logement a vu ses dépenses baisser de 4,7 %, en lien avec le resserrement des aides pour les locataires et la mise en place de la réduction du loyer de solidarité pour les locataires du parc social en 2017, ainsi que la baisse du nombre de bénéficiaires induite par la réforme du mode de calcul des aides en 2021 (*tableau 1*)[fiche 10].

Le risque santé est celui qui a le plus augmenté (+27,0 %), en raison d'une hausse forte pendant la crise liée au Covid-19, puis du fait des revalorisations salariales dans le secteur de la santé (Ségur de la santé). Les prestations du risque vieillesse-survie ont également beaucoup augmenté par rapport à 2019 (+21,2 %), en lien avec les revalorisations faisant suite à la forte inflation des années 2022 et 2023.

Les prestations du risque emploi ont connu une forte augmentation pendant la crise liée au Covid-19, avec l'envolée, puis le reflux, des dépenses exceptionnelles liées au chômage partiel. Sur la période 2019-2024, les dépenses du risque emploi

ont augmenté de 8,5 %, un niveau comparable à celui du risque pauvreté et exclusion sociale (+10,3 %).

Pour la première fois depuis 2021, les prestations augmentent plus vite que l'inflation

Pour la première fois en trois ans, le total des prestations augmente plus vite que l'inflation (*tableau 2*). Ce résultat s'explique par un reflux de l'inflation en 2024 : l'indice des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 2,0 %, après 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022. En 2024, l'inflation ralentit, et de nombreuses prestations, indexées sur l'évolution constatée en 2023 des prix, des loyers ou des salaires, continuent d'augmenter à un rythme soutenu. En 2022, le phénomène était inverse : l'inflation avait accéléré tandis que les prestations avaient été relativement peu revalorisées, du fait de la faible inflation l'année précédente (+1,6 %).

En 2024, les dépenses de prestations augmentent en euros constants pour quatre des six grands risques : vieillesse-survie, santé, famille et emploi. Les dépenses du risque pauvreté et exclusion sociale baissent de 5,3 % en euros constants, et celles du risque logement restent stables (-0,1 %).

Tableau 2 Prestations de protection sociale : évolutions en euros constants et courants

En %

	Évolution en euros courants			Évolution en euros constants
	22/21	23/22	24/23	24/23
Vieillesse-survie	4,5	5,0	6,5	4,4
Santé	3,3	3,4	4,0	2,0
Famille	3,8	5,9	4,7	2,6
Emploi	-22,3	3,2	3,8	1,8
Pauvreté et exclusion sociale	-5,0	0,8	-3,3	-5,2
Logement	-1,7	1,2	1,9	-0,1
Total	1,5	4,1	4,8	2,8
Évolution annuelle des prix	5,2	4,9	2,0	–

Note > Les évolutions en euros constants sont calculées à partir de l'indice des prix à la consommation de l'Insee (IPC). L'évolution en euros constants est présentée à titre indicatif pour le risque santé, dont l'évolution des prix est spécifique (Delecourt, Didier, 2025). En particulier, en 2024, les prix du secteur de la santé progressent moins que l'IPC.

Lecture > En 2024, les prestations du risque vieillesse-survie augmentent de 6,5 % par rapport à 2023 en valeur (en euros courants), et de 4,4 % en volume (en euros constants), c'est-à-dire en corrigeant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation cette année-là (2,0 %).

Sources > Drees, CPS ; Insee, comptes nationaux.

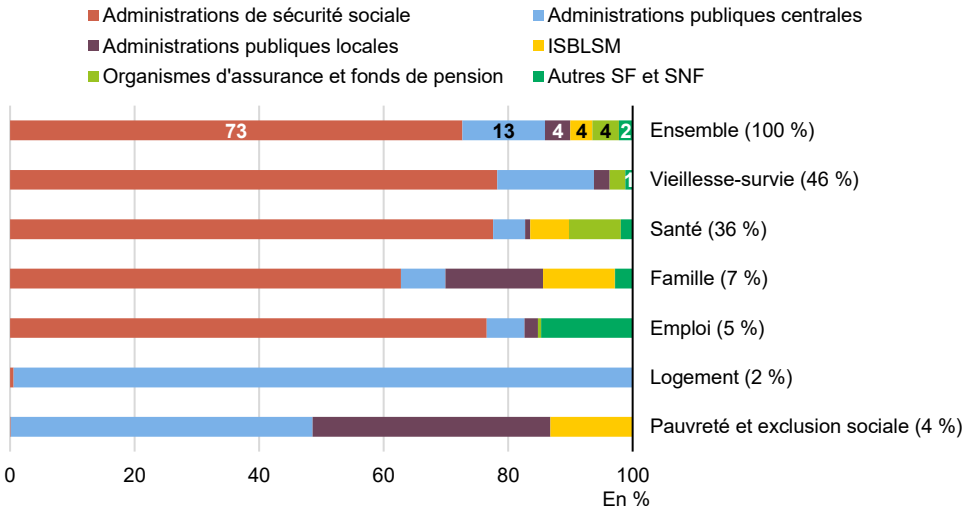
90 % des dépenses de protection sociale sont financées par les administrations publiques

Les administrations publiques couvrent 90 % des risques sociaux (*graphique 4*). Parmi elles, les administrations de sécurité sociale sont prépondérantes (73 % du total des prestations). Ces dernières financent la majorité des risques vieillesse-survie, santé, famille et emploi. Elles couvrent également en partie le risque pauvreté et exclusion sociale et, plus marginalement, le risque logement¹, qui relève principalement des administrations publiques centrales et locales. Les administrations publiques locales interviennent également à hauteur de 16 % des prestations du risque famille, dans le cadre du financement des crèches ou de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les organismes d'assurance interviennent principalement dans le risque santé, alors que les

sociétés non financières interviennent principalement dans le risque emploi. Le secteur associatif, quant à lui, représente 13 % du financement du risque pauvreté et exclusion sociale et 12 % du risque famille.

Les deux plus gros risques – vieillesse-survie et santé – représentent la majorité des dépenses pour toutes les catégories de financeurs, hormis les collectivités locales (*graphique 5*). Bien que les risques famille, logement et pauvreté et exclusion sociale ne pèsent que quelques pourcents du total des prestations, ils représentent des parts significatives des dépenses des administrations publiques centrales et locales. Le risque emploi représente quant à lui le premier poste de dépenses de protection sociale des entreprises financières et non financières (prestations chômage des employeurs). ■

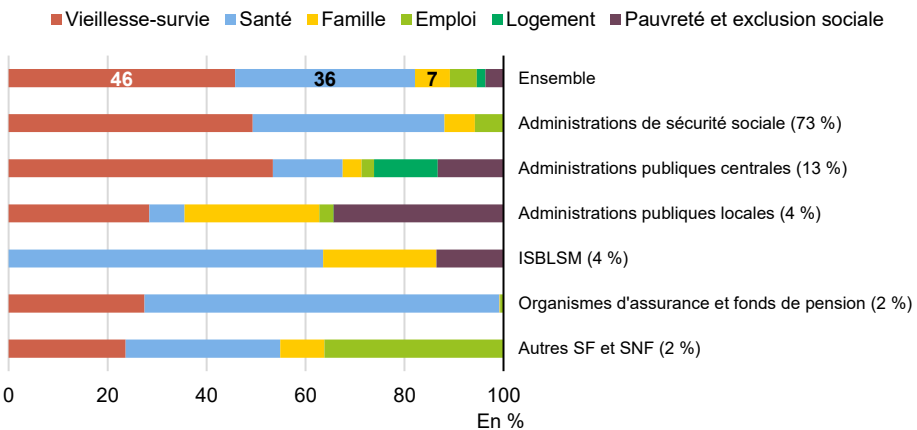
¹ *Stricto sensu*, les administrations de sécurité sociale contribuent au financement du risque logement, mais de façon très marginale.

Graphique 4 Répartition par secteur institutionnel des prestations sociales en 2024

ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages ; SF : sociétés financières ; SNF : sociétés non financières.

Lecture > En 2024, les administrations de sécurité sociale fournissent 78 % des prestations du risque vieillesse-survie.

Source > Drees, CPS.

Graphique 5 Répartition par risque des prestations sociales versées par les différents secteurs institutionnels en 2024

Acronymes : voir graphique 4.

Lecture > En 2024, 46 % des prestations sociales sont relatives au risque vieillesse-survie. Cette part s'élève à 49 % pour les prestations versées par les administrations de sécurité sociale.

Source > Drees, CPS.

Pour en savoir plus

> Delecourt, C., Didier, M. (dir.) (2025, septembre). *Les dépenses de santé en 2024 – Édition 2025*. Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Santé.

> Insee (2025, mai). Les comptes de la Nation en 2024. Insee, *Insee Première*, 2053.